



## EUROPEAN UNION

### **OSCE Forum for Security Co-operation No 798 Vienna, 30 September 2015**

---

#### **Déclaration de l'UE relative à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité**

---

L'Union Européenne (UE) et ses Etats membres souhaitent la bienvenue à Madame Rhonda Evans du Département de Sûreté et de Sécurité Nucléaire de l'AIEA au Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous apprécions l'opportunité qui nous est offerte de l'écouter et d'en apprendre davantage sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour une coopération renforcée entre l'AIEA et l'OSCE. Nous saluons le travail remarquable de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la mise en oeuvre de la résolution 1540, dans le domaine nucléaire.

Nous souhaiterions souligner que, pour nous, la résolution 1540 et ses résolutions afférentes constituent un élément clé de l'architecture internationale de non-prolifération, ainsi qu'un instrument capital dans la lutte internationale contre le terrorisme. Ces résolutions ont également contribué à impliquer des acteurs étatiques dans la lutte contre la non-prolifération d'armes de destruction massive à destination des acteurs non-étatiques, ce qui reste aujourd'hui l'un des objectifs majeurs de la communauté internationale et de l'UE. Les événements récents ont montré que les menaces liées à la prolifération d'armes de destruction massive sont bien réelles et nous devons rester vigilants dans ce domaine.

L'Union Européenne réitère son soutien ferme à la mise en œuvre concrète et efficace de la résolution 1540, afin de renforcer les efforts, aux niveaux national, régional et international, pour empêcher l'acquisition et l'usage d'armes et de matières nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que de leurs vecteurs, par des acteurs non-étatiques. C'est dans ce cadre que la décision 2013/391/CFSP du Conseil de l'UE sur la mise en oeuvre de la résolution 1540 préconise une coopération étroite entre l'UNODA, l'OSCE, et d'autres organisations et agences internationales compétentes pour développer des synergies et éviter la duplication des efforts.

L'Union Européenne réaffirme son plein attachement et son soutien au Comité 1540 dont le mandat a été prolongé jusqu'en 2021. Nous voudrions souligner l'importance des rapports réguliers dans la mise en œuvre de cette résolution au niveau national et de l'adoption des

plans d'action nationaux, ainsi que l'examen complet de la résolution 1540, qui doit s'achever en 2016.

La mise en œuvre de la résolution 1540 nous semble nécessaire à la lutte contre les acteurs armés non-étatiques et les groupes terroristes pour éviter que des armes de destruction massive ou des biens permettant d'en produire ne tombent entre leurs mains. Tous les Etats membres de l'Union Européenne ont soumis un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1540 au Comité 1540, et plusieurs d'entre eux ont élaboré des plans d'action nationaux qui sont périodiquement mis à jour.

Nous nous félicitons des efforts conjoints de l'Union Européenne, de ses Etats membres et de l'OSCE. Cette coopération, essentielle pour la mise en œuvre de la résolution 1540, doit être centrée sur le développement d'activités pratiques comme, entre autres, l'assistance aux Etats participants demandeurs pour l'élaboration de rapports et plans d'action nationaux, la rédaction de législations nationales de mise en œuvre, la promotion de bonnes pratiques, ainsi que le renforcement de l'échange d'informations relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540.

Dans ce contexte, nous soutenons les activités et efforts constants des structures exécutives de l'OSCE pour aider les Etats participants qui le demandent, à mettre en œuvre la résolution 1540. Nous accueillons favorablement la décision du FCS sur le rôle de l'OSCE dans la mise en œuvre de cette résolution, adoptée le 22 juillet. Nous saluons également la mise à jour des rapports nationaux par plusieurs Etats participants de l'OSCE ainsi que l'initiative prometteuse de la Pologne et de la Croatie en faveur de l'introduction d'un mécanisme de revue par les pairs. La coopération entre les Etats participants et le soutien de l'OSCE aux Etats en faisant la demande viennent consolider de telles initiatives pour la mise en œuvre de la résolution 1540. Comme mentionné par Madame Evans, nous sommes également de l'avis qu'une collaboration plus étroite entre l'AIEA et l'OSCE serait certainement au profit des Etats participants de l'OSCE. Nous recommandons que cette possibilité soit étudiée par les deux secrétariats. L'OSCE a gagné de l'expérience par son soutien à la préparation et à la mise en œuvre des plans nationaux et grâce au répertoire des points de contact nationaux et de l'OSCE pour la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette expérience pourra contribuer au processus d'examen complet de la résolution 1540, qui aura lieu l'année prochaine.

L'Union européenne est convaincue que le rôle et les moyens de l'OSCE doivent être renforcés pour promouvoir l'application de la résolution 1540 et des résolutions afférentes de manière durable.

Enfin, nous tenons à remercier la présidence norvégienne du FCS pour l'occasion qui nous a été offerte aujourd'hui de débattre de la mise en œuvre de la résolution 1540 dans la région de l'OSCE.

Le MONTÉNÉGRO\* et L'ISLANDE+, pays candidats, la BOSNIE-HERZÉGOVINE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et la NORVÈGE, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen, ainsi que L'UKRAINE, la RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, la GÉORGIE, L'ANDORRE et SAINT-MARIN se rallient à la présente déclaration.

\* Le Monténégro continue à participer au processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.